



RAPPORT DU MAIRE AUX ÉLUS ET CONTRIBUABLES CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 JUIN 2025

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2, code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 14 mai 2025.

Rapport financier 2024

Le rapport financier 2024 a été audité par la firme externe Forvis Mazars, S.E.N.C.R.L. représenté par M. Maxime Meunier CPA Auditeur qui est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de nos activités, de la variation de nos actifs financiers nets (de notre dette nette), de nos flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exception de la réserve sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui nous obligent à faire évaluer la contamination potentielle des bâtiments municipaux.

Les revenus de fonctionnement de l'administration municipale pour 2024 ont été de 4 509 081\$, alors que les charges de fonctionnement se sont élevées à 4 974 191\$. Après les divers ajustements des conciliations à des fins fiscales pour un total de 493 498\$ la municipalité de Lac-Sainte-Marie termine l'année avec un excédent de fonctionnement de 28 388\$, portant ainsi l'excédent accumulé non affecté à 91 435\$ et les excédents accumulés affectés à 304 714\$.

De ces excédents accumulés affectés, 100 000 \$ a été affecté au budget 2025 et 55 530\$ a été reporté à 2025 pour des dépenses qui n'ont pu être réalisées en 2024. Cette décision du conseil municipal a ainsi permis de réduire au plus bas le taux de taxes prévue initialement pour 2025. L'année 2025 est marquée par une augmentation très importante des évaluations

municipales au nouveau rôle triennal. Notre travail pour terminer le budget 2025, en essayant de limiter le plus possible les impacts monétaires pour les contribuables, a été très difficile et des décisions majeures ont dû être prises afin de limiter le plus possible l'augmentation des dépenses, sans pour autant affecter les services aux citoyens.

Au cours de l'année 2024, nous avons:

- Poursuivi les travaux de recharge sur plusieurs chemins;
- Complété la mise en place de la nouvelle station des eaux usées au Mont Ste-Marie;
- Installé un nouveau Pavillon des Artisans;
- Finalisé les plans préliminaires de l'agrandissement des bureaux municipaux;
- Complété et adopté les projets de règlements de notre nouveau plan d'urbanisme et de nos nouveaux règlements d'urbanisme à la suite des consultations avec la population;
- Complété une étude de mises-en-place de sentiers récréatifs reliant le village au mont Ste-Marie par l'entremise du Pôle d'excellence en récrétourisme en Outaouais (PERO);

Au cours de l'année 2025, nous prévoyons:

- Poursuivre nos recherches d'aide financière pour l'agrandissement des bureaux municipaux;
- Adopter les règlements finaux de notre nouveau plan d'urbanisme et de nos nouveaux règlements d'urbanisme (adoptés en mars 2025);
- Poursuivre les travaux de recharge et de traitement de surface sur divers chemins;
- Effectuer des travaux de recharge et de mises-aux-normes sur la partie en terre publique des chemins de la Montée Jean-Marc et Solitude Nord (aide financière PADF pour les chemins multiusages);
- Compléter, en collaboration avec la MRC, notre plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) afin d'établir les routes prioritaires et les travaux nécessaires pour la sécurité des citoyens et le maintien de ces dernières (aide financière à 100% allouée à la MRC);
- Procéder à l'installation d'un bloc sanitaire au parc Lachapelle (aide financière PRIMA);
- Effectuer des travaux pour la construction d'un plancher en béton estampé au Pavillon des Artisans;
- Procéder à la mise à niveau de la station des eaux usées pour donner suite à la réception du certificat d'assainissement du ministère de l'environnement;
- Débuter la mise en place des sentiers récréatifs en terre publique (aide financière potentielle programme d'aide à la mise en valeur du territoire public PAMVTP);

- Poursuivre, en collaboration avec Hydro-Québec, nos démarches pour l'installation d'une borne de recharge double au parc Lachapelle;
- Acheter un camion 1 tonne pour les services de travaux publics (reçu en avril 2025);
- Procéder à la location d'une nouvelle râtxcaveuse avec balai de rue;
- Acheter et aménager un terrain pour un futur garage municipal et pour l'entreposage des abrasifs et divers équipements;
- Aménager des jeux d'eau au le parc municipal (fonds des parcs, terrains de jeux et espaces verts);
- Installer deux (2) jeux de pickleball sur la patinoire au parc municipal;
- Mettre en place la Route de l'Eau Vive en collaboration avec la MRC;
- Encadrer, grâce à nos nouveaux règlements, les nouveaux développements et ainsi assurer une saine croissance de la municipalité et favoriser le développement durable;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de faire davantage de recyclage et de compostage et de porter une attention particulière à la qualité de ces derniers;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance des lavages de bateaux afin d'assurer la protection de nos lacs;
- Mandater une firme spécialisée pour débuter une vidéo promotionnelle sur notre belle municipalité de Lac-Sainte-Marie (fonds développement économique);
- Procéder à l'inspection par drones des berges du lac Sainte-Marie (fonds ÉCO);
- Embaucher une étudiante pour support à l'urbanisme et à l'environnement (début 4 juin);
- Procéder à la citation de l'église Très-Saint-Nom-de-Marie (avis motion déposé en mai);

Rémunération des élus

- Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier fait mention de la rémunération et d'une allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.
- La rémunération est établie conformément au règlement numéro 2018-05-001 et indexée annuellement lors de l'adoption du budget. Les salaires annuels pour 2025 selon les fonctions au sein du conseil municipal sont les suivants :

POSTE	SALAIRE DE BASE	ALLOCATION	TOTAL
Maire	24 102 \$	12 051 \$	36 153 \$
Élu	9 876 \$	4 938 \$	14 814 \$

De plus, la maire reçoit une rémunération pour les rencontres du conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Ces sommes sont versées par la MRCVG.

Conclusion

En terminant, je voudrais remercier la direction municipale et de tous les employés de la municipalité, qui assurent la gestion de la municipalité et des services aux citoyens tout en maintenant une saine gestion financière.

Je tiens aussi à souligner le soutien et l'engagement de mes collègues élus municipaux aux cours de ces quatre dernières années de notre mandat. Ensemble nous avons accompli un excellent travail et avons mis en place tous les outils nécessaires permettant d'encadrer et d'assurer un développement économique durable, en respect avec notre environnement, afin de préserver notre riche patrimoine naturel et offrir à nos citoyens un milieu de vie de qualité.

Nous espérons, pour l'avenir de notre belle municipalité, réussir à offrir une qualité de vie enviable à nos citoyens et à créer des liens d'appartenance entre nos résidents, nos villégiateurs et nos touristes tout en reconnaissant notre identité locale caractéristique.

Finalement je remercie sincèrement les nombreux citoyens et villégiateurs, les promoteurs, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Merci pour votre attention.



Cheryl Sage Christensen
Cheryl Sage Christensen, Maire